

La formation des ministres de l'Église. Quelques réflexions systématiques sur ses fondements et enjeux

Résumé : L'article présente six thèses concernant la formation des ministres de l'Église : (1) L'Église fait partie de l'Évangile ; (2) Dieu a fait don de ministres à son Église ; (3) les ministères de la parole et de gouvernement sont des « ministères structurels » de l'Église ; (4) il n'y a pas d'opposition entre charisme et ministère ou entre charisme et « institution » ; (5) ceux qui exercent un ministère « structurel » dans l'Église doivent avoir reçu une formation adéquate ; (6) l'existence des institutions de formation théologique peut être bibliquement et théologiquement fondée.

Abstract : The article exposes six arguments concerning the training of church ministers. (1) The Church is part of the Gospel; (2) God has given ministers to his Church; (3) the ministries of the Word and ministries of government are "structural ministries" of the Church; (4) there is no opposition between charisms and ministry, nor between charism and "institution"; (5) those who exercise a "structural" ministry in the Church must have received an appropriate training; (6) the existence of institutions of theological training has got biblical and theological foundations.

Je me propose, dans les lignes qui suivent, d'aborder la question de la formation des serviteurs de Dieu, principalement sous l'angle ecclésiologique. J'explorerai ainsi deux pistes : la théologie des ministères et le statut théologique des associations ou organisations para-ecclésiales en général et des institutions

de formation en particulier. Compte tenu de l'espace imparti, je me contenterai d'exposer quelques thèses, sans pouvoir toutes les étayer rigoureusement¹.

Thèse n°1 : L'Église fait partie de l'Évangile

Une lecture attentive du Nouveau Testament permet d'aboutir à la conclusion que l'Église n'est pas un appendice dans le plan de Dieu, mais qu'elle fait partie intégrante de l'Évangile. Le projet de Dieu ne se limite pas au « salut des âmes », mais vise plus largement la constitution d'un peuple². Lorsque le Seigneur appelle un individu, Abraham, c'est pour contracter alliance avec lui et, par lui, se constituer un peuple (Gn 12.2). Après avoir libéré Israël de son esclavage égyptien, le Seigneur en fait le peuple qui lui appartient en propre (Exode 19.3-6). Le Nouveau Testament nous apprend que Dieu poursuit son projet de création d'une humanité nouvelle et qu'il l'accomplit par la mort et la résurrection du Christ ainsi que par l'effusion de l'Esprit à la Pentecôte. L'Église n'est ni un accident, ni une parenthèse dans le plan de Dieu : Jésus a promis qu'il bâtirait son Église (Mt 16.15ss) ; il meurt afin de la constituer : « Il s'est donné lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, *et de se faire un peuple* qui lui appartienne, purifié par lui et zélé pour les bonnes œuvres » (Tt 2.14 ; voir aussi Ép 5.25 ; Jn 11.52, etc.).

Sans exclure la dimension individuelle de la mort du Christ (voir Ga 2.20 : le « Fils de Dieu ... m'a aimé et s'est livré lui-même pour moi »), les auteurs du Nouveau Testament ont davantage le souci de mettre au jour sa dimension corporative ou communautaire. Le Christ est le nouvel Adam qui donne sa vie pour la nouvelle humanité ; l'époux qui s'offre pour son épouse ; le roi qui se donne pour son peuple ; le maître pour ses amis, etc.

Le thème du baptême de l'Esprit met aussi en valeur la « dimension ecclésiale » de cette nouvelle humanité : le même Esprit qui nous régénère fait de nous des membres du corps du Christ (1 Co 12.13). L'application du salut par l'Esprit et l'édification de l'Église, par ce même Esprit, sont étroitement conjuguées : en les joignant au Christ, l'Esprit unit les croyants les uns aux autres en un seul corps. Ainsi, devenir chrétien, c'est concomitamment devenir un être ecclésial, un membre du peuple de Dieu, du corps du Christ. Puisque la construction de l'Église (ou universelle) de Jésus-Christ passe par l'édifica-

¹ Le style oral de l'intervention a été conservé.

² Voir A. NISUS, « Église », dans *Dictionnaire de théologie biblique*, sous dir. T.D. ALEXANDER et B.S. ROSNER, Cléon d'Andran, Excelsis, 2006, p. 537-543 ; idem, « Église », dans *Pour une foi réfléchie*, sous dir. A. NISUS, Romanel-sur-Lausanne, Maison de la Bible, 2011, p. 555-567.

tion d'Églises locales, on peut en déduire que « l'insertion dans une assemblée locale est la forme normale de la vie chrétienne³ ».

Cependant, pour se prémunir contre toute forme de « localisme » et d'individualisme ecclésiologiques, il convient de se rappeler que Jésus ne bâtit pas *ses* Églises, mais *son* Église. La réalité de l'Église ne se réduit donc pas à l'Église locale.

Thèse n°2: Dieu a fait don de ministres à son Église

« La stratégie fondamentale du Christ pour la construction de son Église par l'Esprit, ce sont des hommes et des femmes qui lui sont donnés⁴ ». Les ministres ne sont pas de simples délégués de l'Église soucieuse de s'organiser en vue d'un meilleur « rendement » ; ils ne sont pas des maux nécessaires, mais ils sont une disposition divine pour l'Église. On notera par exemple l'utilisation du verbe *tithèmi* (« placer », « établir », « instituer ») en 1 Corinthiens 12.28 et Actes 20.28. Éphésiens 4.11 précise que le Christ a fait don à son Église de certains ministres de la Parole. Affirmer les vérités bibliques du sacerdoce universel et de l'effusion de l'Esprit sur tous, ne revient pas à nier l'appel au ministère de quelques-uns.

Qu'appelons-nous « ministères » ? Ce sont des tâches, des services, des rôles *réguliers, stables, reconnus*, que certains membres de l'Église jouent au sein des communautés ou à l'égard des communautés⁵. Les ministres sont ceux qui accomplissent ces tâches : ils sont « reçus » par la communauté, c'est-à-dire *reconnus* comme ayant la *légitimité* de tenir ces rôles.

Thèse n°3 : Les ministères de la parole et de gouvernement sont des « ministères structurels » de l'Église

Il existe des services majeurs dans l'Église. Ils sont de deux ordres : les ministères de la parole et ceux de gouvernement. Ces deux types de ministères structurent l'Église ; ils lui sont essentiels. Pour ces services là, il faut des titulaires permanents, lesquels dans la pratique peuvent se recouvrir.

Les ministères de la parole ou de proclamation-prédication-enseignement-exhortation sont structurels ou, pour reprendre le vocabulaire d'André Birmelé,

³. S. BÉNÉTREAU, *Les épîtres pastorales*, CEB, Vaux-sur-Seine, Édifac, p. 180, n. 1.

⁴. J. BUCHHOLD, « De l'Église à la faculté », *Théologie Évangélique* 9/1, 2010, p. 89.

⁵. Signalons la sobre et précise définition que Yves Congar proposait du mot « ministère » : « Activité chrétienne stable, reconnue et homologuée » (« Actualité d'une pneumatologie », *Proche Orient Chrétien* 23, 1973, p. 128). Un ministre est pour nous, un(e) chrétien(ne) qui, à cause des charismes qu'il (elle) a reçus, jouit d'une reconnaissance publique et officielle de la part de l'Église, pour exercer certaines fonctions régulières pour le bénéfice de toute l'Église.

constituent les « institutions primaires » de l'Église⁶. En effet, l'Église n'a pas sa source en elle-même, elle vit *de* la Parole et *par* la Parole. Ainsi, la parole de Dieu doit être annoncée, proclamée, enseignée : Dieu a établi des ministres pour cette fonction.

Les ministères de gouvernement, présidence-surveillance-direction-gestion-administration, sont eux aussi structurels. En effet, Dieu nous lie les uns aux autres et se constitue un peuple. L'Église est un corps spirituel, les membres sont unis les uns les autres par l'expérience commune du baptême de l'Esprit. Mais elle est aussi un corps social qui doit, par conséquent, être gouverné. Plusieurs termes dans le Nouveau Testament désignent ces ministres qui gouvernent l'Église : ceux de *presbuteros*, et d'*episkopos* sont bien connus, mais il est aussi question de « ceux qui dirigent », les *proistamenoï* (1 Th 5.12) ou les *ègoumeno*. (Hé13.7, 17, 24) ; 1 Corinthiens 12.28 mentionne le charisme de *kubernèsis* c'est-à-dire de pilotage, de présidence ; etc.

Thèse n°4 : Il n'y a pas d'opposition entre charisme et ministère ou entre charisme et « institution »

La structure de l'Église est charismatique : l'Esprit crée la communauté ecclésiale et la structure par le moyen des charismes qu'il distribue. C'est en vertu d'un charisme « structurel » octroyé par l'Esprit et reçu (reconnu) par la communauté⁷, qu'un membre du corps peut exercer un ministère « structurel » dans l'Église.

Il n'est pas nécessaire de poser, au niveau de la définition des charismes, l'alternative cadeau ou aptitude. Certains « cadeaux » donnés (parfois ponctuellement) par Dieu à l'Église sont des charismes⁸, mais pour exercer certains ministères réguliers, stables, structurels dans l'Église, il faut avoir reçu de l'Esprit certaines aptitudes ou capacités spécifiques habilitant à le faire. Les charismes ne sont pas seulement (ni principalement) des événements en pointillé de la vie de l'Église, ce sont aussi des dons stables et permanents, des aptitudes, conférés par l'Esprit pour accomplir certaines tâches dans l'Église, pour « l'utilité commune ». Ainsi, on peut les considérer comme des « institutions »⁹.

⁶ A. BIRMELÉ, art. « Église », dans *Encyclopédie du protestantisme*, sous dir. P. GISEL, Paris/Genève, Cerf/Labor et Fides, 1995, p. 492. Le théologien luthérien inclut aussi, dans ces institutions primaires, l'administration des sacrements.

⁷ On pourrait parler de reconnaissance ecclésiale du charisme reçu : le même Esprit qui a octroyé le charisme à un membre du corps, conduit le reste de ce corps à discerner et reconnaître le charisme.

⁸ Bien établi par S. ROMEROWSKI, « Les "charismata" du Nouveau Testament : Aptitudes ou ministères ? », *Théologie Évangélique* 1/1, 2002, p. 15-38.

⁹ Voir M. VOLF, *After Our Likeness. The Church as the Image of the Trinity*, Grand Rapids, Eerdmans, 1998, lequel définit l'institution comme une « structure stable d'interactions sociales » (p. 235).

Thèse n°5 : Ceux qui exercent un ministère « structurel » dans l'Église doivent avoir reçu une formation adéquate

La présence d'un charisme chez un individu n'interdit ni ne rend vaine la formation. En effet, les épîtres pastorales insistent sur l'importance de la saine doctrine et sur le danger que représentent pour l'Église les faux enseignements ou encore les « doctrines de démons ». L'émergence des hérésies a rendu l'apôtre Paul, notamment, extrêmement sensible à l'importance de la formation des ministres de l'Église. La crise qui a profondément ébranlé les Églises de Galatie, concernant la circoncision et plus largement la question de la Loi et de la justification, a conduit Paul à réfléchir sur sa stratégie et à la réorienter. J. Buchhold a démontré qu'après cette crise, Paul ne s'est plus contenté de nommer des anciens dans les Églises qu'il créait, mais qu'il a constamment cherché à leur assurer un encadrement de qualité¹⁰.

Ceux qui remplissent le ministère d'enseignement sont l'objet d'une sérieuse mise en garde de la part de Jacques, ce qui suggère fortement l'exigence et l'importance d'un tel ministère (Jc 3.1)¹¹.

S'il convient d'affirmer encore de nos jours, comme le faisaient les réformateurs en leur temps, la « perspicuité » de l'Écriture (sa clarté), il faut cependant reconnaître que tout passage de l'Écriture peut donner lieu à un conflit d'interprétations. Ainsi, la « démocratisation » de la lecture de la Bible et sa diffusion massive n'invalident pas la nécessité de ministères de la parole. Le sens de l'Écriture n'est pas donné immédiatement au lecteur suffisamment croyant. L'aide apportée par l'Esprit Saint dans le processus herméneutique ne justifie pas la paresse intellectuelle. Comme l'eunuque dont il est question dans l'épisode relaté en Actes 8.30-31, il est possible de lire l'Écriture sans en comprendre le sens. À cause de cela, le Seigneur a institué des ministères d'enseignement¹². Déjà dans l'Ancien Testament, les prêtres avaient pour fonction d'enseigner la Torah au peuple, de lui en indiquer le sens (Né 8.7-8). Il est aussi question dans l'Ancien Testament de « fils des prophètes » (1 R 20.35 ; 2 R 2.3-7 ; 2 R 4.1, 38 ; 5.22 ; 6.1 ; 9.1) : s'agit-il de communauté de prophètes ou plus vraisemblablement d'apprentis à l'école de prophètes, chargés de transmettre leurs enseignements ?

¹⁰. J. BUCHHOLD, *art. cit.*, p. 92-99.

¹¹. Les Réformateurs pouvaient affirmer, en s'appuyant sur Lc 10.16, que « la prédication de la parole de Dieu est la parole de Dieu » : cf. notamment la confession d'Augsbourg et son Apologie (la *Confessio Augustana*, art. 28 n°70) ; précisons que cela est vrai de la prédication *fidèle* de la parole.

¹². Voir H. BLOCHER, « Enseignant, théologien », dans *Dictionnaire de théologie pratique*, sous dir. C. Paya, Charols, Excelsis, 2011, p. 308-315.

Les apôtres ont cheminé trois années avec Jésus ; ils ont donc été au bénéfice de l'enseignement du maître, lequel enseignait avec autorité (Mc 1.22) et revendiquait pour lui-même l'exclusivité du titre *rabbi* utilisé de manière absolue (Mt 23.8). Paul, quant à lui, a reçu une formation théologique aux pieds de Gamaliel (Ac 22.3).

De nos jours, l'information est beaucoup plus facilement accessible, surtout avec la révolution Internet. Mais la disponibilité de l'information comporte ses dangers propres : il faut être en mesure de trier, de discriminer la masse d'informations accessible. Pour ce faire, un minimum de compétences théologiques est nécessaire. La visée d'une formation théologique n'est pas seulement de fournir des connaissances, mais d'aider à l'acquisition d'outils permettant de travailler soi-même et de faire le travail de discrimination de l'information disponible.

Thèse n°6 : Les institutions de formation théologique peuvent être bibliquement et théologiquement fondées

Nous apprenons, par le texte d'Actes 19.9, que Paul a enseigné pendant deux ans, dans l'École de Tyrannus. Comme le remarque judicieusement Jacques Buchhold¹³, il s'agit bien de la création d'une sorte de faculté de théologie ! Paul réunit les disciples dans une *scholè*, un bâtiment ou une salle de conférences publiques où des débats de rhétorique sur divers sujets devaient avoir lieu. Dans cette « école », il s'entretenait avec les disciples « tous les jours », et cette formation quotidienne a duré deux ans (19.10).

En Actes 18.25-26, il est question d'Apollos, un juif originaire d'Alexandrie, homme éloquent ou plus probablement « savant » (unique emploi du mot « *logios* » dans le Nouveau Testament). Arrivé à Ephèse, il enseigne « exactement » (*akribôs*) ce qui concerne Jésus. Mais il est possible d'être exact tout en étant incomplet ! Apollos ne connaissait que le baptême de Jean. Peut-être a-t-il été converti par un groupe de disciples de Jean-Baptiste qui avaient reconnu en Jésus le Messie mais qui n'avaient pas de contacts avec les Églises nées après la Pentecôte, lesquelles baptisaient « au nom de Jésus ». Les collaborateurs de Paul, Priscille et Aquillas, lui exposèrent *plus exactement* (*akribesteron*), la Voie de Dieu. Ainsi, un couple de chrétiens, formés au contact de Paul, assure à ce brillant orateur une catéchèse complémentaire. Cet épisode nous révèle d'une part l'humilité d'Apollos, prêt à se laisser instruire et, d'autre part, le rôle que peuvent jouer les formateurs, et par extension, une institution de formation théologique. Tout comme Priscille et Aquillas, elle ne fait pas table rase des

¹³. J. BUCHHOLD, *art. cit.*, p. 96.

La formation des ministres de l'Église. Quelques réflexions systématiques

connaissances déjà possédées par l'individu, mais expose « plus exactement », donc avec plus de précision, de rigueur, de technicité, de nuances parfois, la Voie du Seigneur. Ainsi, les institutions de formation ne se positionnent pas en concurrentes des Églises, mais comme complémentaires.

La multiplication d'organisations para-ecclésiales est assurément l'une des forces du mouvement évangélique. Mais à cause de la posture adoptée à l'égard des Églises ou unions d'Églises, elles peuvent aussi facilement être l'une de ses faiblesses. En effet, elles peuvent entretenir une diversité de relations à l'égard des Églises : indifférence, concurrence, opposition, cohabitation, collaboration, complémentarité, solidarité, communion, etc.

Pour penser le statut ecclésiologique de ces institutions para-ecclésiales, il peut être commode de partir d'une distinction classique dans notre ecclésiologie, celle de l'Église universelle et des Églises locales. Cette distinction est fondée exégétiquement et dogmatiquement ; les textes et arguments bibliques sont suffisamment connus pour qu'il ne soit pas nécessaire de les déployer. L'Église universelle est l'ensemble de tous les rachetés de tous les temps et de tous les lieux, aucune institution ne rassemble en son sein tous ceux qui en font partie. La manifestation principale de cette Église universelle, sous la restriction du temps et du lieu, est l'Église locale : c'est elle qui baptise, célèbre la cène, installe dans le ministère, célèbre des cultes de bénédiction de mariages, des obsèques, nourrit la foi des chrétiens ; participe à la transformation d'individus en « êtres ecclésiaux ». Mais l'Église locale, si elle est pleinement Église, ne l'est pas pour autant seule, et elle n'épuise pas à elle seule la totalité de la réalité de l'Église. Les Églises locales ne tombent-elles pas souvent dans l'autosuffisance et l'isolement volontaire ? Comment vivent-elles la réalité de la catholicité de l'Église ou encore la communion entre les Églises locales ?

Émile Nicole a souvent dénoncé le danger de la polarisation sur les deux aspects extrêmes de la réalité de l'Église (l'Église locale et l'Église universelle), et par conséquent l'oubli des dimensions intermédiaires qui appartiennent à la réalité concrète, spirituelle et humaine de l'Église et assurent la continuité entre le local et l'universel¹⁴. Les organisations para-ecclésiales font précisément partie de ces dimensions intermédiaires de l'Église. On peut penser leur statut ecclésiologique de deux manières :

- *À partir des Églises locales* : on dira alors qu'elles sont des prolongements de l'œuvre des Églises locales en communion. Les institutions para-ecclésiales sont des instruments dont se dotent les Églises locales afin de poursuivre leur mission

¹⁴. Voir son « L'Église selon le Nouveau Testament », dans *Croquis de randonnées bibliques*, Vaux-sur-Seine, Édifac, 2011, p. 241-250.

d'annonce de l'Évangile de manières spécifiques. Une œuvre chrétienne par exemple est la manière concrète dont l'Église réalise son ministère diaconal, dans une société laïque. Elle est aussi comme un lieu-frontière, une passerelle entre l'Église locale et le monde profane¹⁵. De même, une institution de formation est un instrument dont l'Église se dote pour approfondir son ministère d'enseignement et la formation de ses ministres. Elle est aussi une sorte de lieu-frontière entre l'Église et les milieux académiques : lieu de dialogue loyal et critique avec la culture, la science, la pensée et les savoirs contemporains.

- *À partir de l'Église universelle* : les organisations para-ecclésiales sont elles aussi des manifestations partielles, non principales mais réelles néanmoins, de l'Église universelle. Elles ont, elles aussi, une confession de foi, une discipline ; elles annoncent, avec leur spécificité, la Parole. Mais il y a une différence notoire entre elles et les Églises locales : elles n'administrent pas les sacrements : elles ne baptisent pas (certaines célèbrent, mais à des occasions qui doivent rester rares, la cène). Elles ne font pas tout ce que l'Église locale est seule légitimée à faire.

En tout cas, ces organisations para-ecclésiales ne sont pas *sui generis*. Elles n'ont pas de réalité indépendante de l'Église, locale ou universelle.

Les institutions de formation évangéliques ont pour fonction de transmettre « la foi transmise une fois pour toutes » (Jude 3). Elles sont des lieux concrets où la communion diachronique et synchronique avec l'Église universelle, dans sa dimension de foi confessée, peut être vécue. Elles peuvent aider les Églises à évaluer leurs enseignements, leurs « modes », leurs « habitudes » et les inviter à la vigilance et la prudence. En outre, des questions nouvelles se posent à nous : des doctrines nouvelles fleurissent, des théologies non évangéliques remettent en cause l'enseignement biblique, parfois avec subtilité. Des mouvements nouveaux émergent avec des pratiques qui interrogent. L'évolution des sciences et techniques fait que des questions éthiques de plus en plus complexes se posent à la société et à l'Église. Il n'y a pas, dans une seule Église, toutes les compétences (ou tous les charismes) requises pour traiter toutes ces questions qui nécessitent l'acquisition d'une certaine technicité.

Ainsi, si les institutions de formation n'existaient pas, il faudrait les inventer. Mais par la grâce de Dieu, elles existent ! Elles ne sont pas *sui generis*, elles dépendent des Églises et veulent être leur partenaire privilégié pour la formation de leurs ministres.

Alain NISUS

¹⁵. Voir M. BERTRAND, « Église et œuvres : quel regard porter sur les œuvres à partir de l'Église », *Cahiers de l'Association des Pasteurs de France* 34, 2003, p. 7-18.